

Conseil municipal du 9 décembre 2016

1. Contrat d'association avec l'école privée Sainte Jeanne

Mme le maire rappelle que la commune verse chaque année un forfait communal à l'école privée pour son financement. Chaque année, l'OGEC rend compte de son état financier. Cette année, l'association laisse apparaître dans son budget prévisionnel un besoin de financement de la commune de 33 000 € plus une participation aux frais de scolarité de 1 500 €.

Mme DUGELET pense qu'il serait judicieux de plafonner le montant du forfait communal car avec le regroupement pédagogique, le mode de calcul du montant n'est plus significatif.

Pour l'année 2017, le conseil municipal décide de participer au fonctionnement de l'école Sainte Jeanne à hauteur de 34 500 €.

Pour pouvoir signer un avenant au contrat d'association, Mme le maire a besoin de l'accord de tous les conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant au contrat d'association relatif à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée, sous contrat d'association avec l'Etat.

Mme le maire rappelle que pour la sauvegarde des deux écoles de La Gresle, un regroupement pédagogique a été mis en place à l'initiative des parents à la rentrée 2011.

Ce fonctionnement jusqu'alors très bénéfique aussi bien pour les enfants que les enseignants atteint aujourd'hui ses limites au vu de l'évolution des effectifs. Beaucoup de naissances sont constatées depuis plusieurs années, ce qui va fortement augmenter les effectifs des enfants à l'école privée alors que les effectifs de l'école publique s'affaiblissent, risquant d'entraîner la fermeture de classe unique et donc de l'école publique.

Aussi, depuis plusieurs mois une importante réflexion est menée en lien avec les associations de parents d'élèves sur l'avenir du système des deux écoles présentes sur la commune qui ne peut plus fonctionner tel qu'il est aujourd'hui.

Mme le maire informe que les lois concernant les écoles évoluent très vite et qu'il est temps de réagir si la commune ne veut pas voir ses deux écoles condamnées à la fermeture.

Un projet de charte pour les écoles a été élaboré à l'initiative des maires ruraux de la Loire dans le but de penser autrement l'école du village, soutenir l'évolution des structures par des regroupements pédagogiques intercommunaux, réalisation de pôles éducatifs, de structures uniques d'enseignement, fermeture d'école isolée en abaissement d'effectifs constant, proposition de scolarisation sur plusieurs communes, etc. Mme le maire estime qu'il ne faut pas prendre le risque de fermer les écoles quand on a les moyens de faire vivre une école unique sur le village.

Mme le maire propose donc à l'ensemble des conseillers, suites aux multiples réflexions et décisions, d'officialiser le passage à une école unique publique pour le village, avec les objectifs suivants :

- Maintenir l'enseignement sur la commune
- Eviter les déplacements aux enfants sur d'autres communes voisines
- Maintenir la vie du village liée aux écoles et accueil périscolaire
- Maintenir le lien social

- Meilleur enseignement avec une décharge de direction

Simone TRY demande s'il ne serait pas judicieux de demander l'avis de tous les parents avant de prendre la décision. Isabelle DUGELET rappelle que cette décision a été discutée à plusieurs reprises avec les représentants des parents d'élèves et que les décisions doivent être prises rapidement.

Ainsi, le conseil municipal, avec Ovoix contre, 1 absence, et 12 voix pour, valide le passage à une école unique publique à compter de la rentrée de septembre 2018 et charge Mme le maire d'effectuer les démarches nécessaires liées à ce dossier.

Mme DUGELET informe que les maires de la communauté de communes ont décidé de rédiger une motion pour la sauvegarde de nos écoles rurales.

2. Modification des statuts de la communauté de communes

Arrivée de Claire Anne LABROSSE à 19h45.

Mme la maire informe que la communauté de communes doit modifier ses statuts et ces derniers doivent être approuvés pour chaque commune.

Les dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 Charlieu Belmont Communauté doit reprendre la rédaction de l'article 2 de ses statuts. Ainsi l'année 2016 a été consacrée à ces travaux d'analyse d'introduction de nouvelles compétences obligatoires mais également à la réflexion sur les compétences à intégrer ultérieurement. Madame le Maire précise que l'Assemblée des Maires s'est réunie à plusieurs reprises sur ce sujet et le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement le 17 novembre 2016 pour valider cette modification statutaire qui n'entraîne pas de transferts financiers.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur l'article 2 modifié des statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la rédaction de l'article 2 des statuts de Charlieu-Belmont Communauté.

3. Approbation du plan d'adressage

Mme le maire expose à l'assemblée qu'afin de faciliter l'intervention des différents services de secours, le travail des préposés de la poste, la localisation sur les GPS, il est fortement recommandé de nommer chaque voie de la commune et d'attribuer un numéro à chaque bâtiment.

Outre le repérage facilité pour les différents services publics ou commerciaux, ceci permet également d'établir un relevé précis des différents réseaux, opérations très utiles pour les différents systèmes d'information géographique et qui vont devenir obligatoires à terme.

Enfin, cet adressage est nécessaire pour permettre le déploiement du Très Haut Débit sur la commune.

Cette numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire (article L2213-28 du C.G.C.T). Le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien est ensuite à la charge des propriétaires.

Mme le maire présente les propositions de voies établies par la commission de l'adressage.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le principe de l'adressage sur la commune et approuve les noms de voies tel qu'il est présenté.

4. Demande de subventions au département pour travaux 2017

Mme le maire informe que plusieurs travaux à objectifs d'économie d'énergie sont à prévoir pour l'année 2017. Les devis correspondants sont présentés :

- Changements de 5 portes du bâtiment de l'école publique (classes, périscolaire et logements)
Devis de l'entreprise PROST pour un montant de 6 306,60 € HT
- Changements des chaudières de la salle de la Volière et de l'agence postale
Devis de l'entreprise LEPINE : 8 170,67 € HT

Pour financer ces divers travaux, Mme le maire informe qu'il sera nécessaire de faire appel au département pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent les devis tels que présentés ci-dessus, charge Mme le maire de procéder aux demandes de subvention au Département et donne tout pouvoir pour la signature des documents liés à ce dossier.

5. Remboursement anticipé d'emprunt

Mme le maire rappelle qu'un prêt de 50 000€ a été contracté en novembre 2015 avec le Crédit Mutuel pour une durée de 3 ans pour faire face aux divers investissements en cours.

Dans ce contrat de prêt, il est stipulé qu'un remboursement anticipé est possible sans frais.

Mme le maire fait état de la trésorerie actuelle et informe qu'il est possible d'effectuer le remboursement cet emprunt en une seule fois sans frais.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement de l'emprunt en une seule fois sans frais et charge Mme le maire de la signature de tous documents afférents à ce dossier.

6. Décision modificative au budget prévisionnel 2016

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D 60633 : F. de voirie	1,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1,00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		1,00 €		
Total	1,00 €	1,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		170,00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		170,00 €		
D 21312-254 : Travaux bâtiment salle Volière		2 300,00 €		
D 2188-243 : Acquisition immobilière	170,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	170,00 €	2 300,00 €		
D 2315-253 : voirie 2016	2 300,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 300,00 €			
Total	2 470,00 €	2 470,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative n°1 au budget communal comme indiqué ci-dessus.

7. Divagation de chiens

Mme le maire rappelle que des chiens sont souvent errants dans le bourg. Ces jours-ci un chien est en permanence dans le village car il n'est pas parqué. Mme le maire rappelle que les habitants détenteurs d'animaux en sont responsables et ne doivent pas les laisser errer.

Il est donc proposé pour remédier à ce problème, d'augmenter le montant de prise en charge d'un animal pour mise en fourrière.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs suivants pour la prise en charge de chiens errants :

50 € pour la prise en charge de l'animal

20 €/jour de mise en fourrière

8. Divers

- ✚ Pierre NOYEL informe que plusieurs chemins ont été entretenus durant l'automne. Avec les nombreuses pluies, beaucoup de caniveaux bouchés et de dégradations de chemins ont été constatés.
- ✚ Suite au décès de Gilles NARBOUX, et des problèmes d'organisation qui se posent aux frères NARBOUX qui assurent le déneigement, celui-ci sera fait cet hiver par des agriculteurs de la commune, Jérôme ROSNOBLET et Julien DESPORTE, avec le soutien de Mickaël NARBOUX qui les guidera sur la technique à adopter.
- ✚ Mme le maire fait lecture d'un courrier de Monsieur ARCHAMBAULT qui signale que son chemin n'est pas suffisamment entretenu. Mme le maire rappelle que depuis de nombreuses années déjà, il a été décidé de maintenir entretenu un seul chemin d'accès par habitation, ce qui est le cas de Monsieur ARCHAMBAULT. La commission se rendra sur place pour vérifier que MM. ARCHAMBAULT dispose bien d'un accès correct pour son habitation.
- ✚ Mickaël VERMOREL informe que les fenêtres de la salle de la Volière ont été changées. Il restera à prévoir la peinture de la salle pour les vacances de février. Il est suggéré d'étudier l'installation d'une VMC ou tout autre système qui permette l'évacuation de l'humidité dans la cuisine. Durant le changement des fenêtres, le service de la cantine a été déplacé à la salle utilisée par la buvette du basket. Ce changement s'est très bien déroulé en autonomie avec les salariés de la mairie et de l'accueil périscolaire. Mme le maire les remercie tout particulièrement pour ce bon déroulement. Ce changement a été très apprécié par les enfants et le personnel.
- ✚ Nathalie DESCOURS rappelle qu'il est important de prévoir la réfection de la salle de classe de l'école.
- ✚ Le bulletin municipal est bien avancé, le plan de la commune à distribuer avec le bulletin est en cours de réalisation par une graphiste.
- ✚ Mme le maire propose qu'un miroir soit installé à la sortie de la maison de retraite car la visibilité n'est pas bonne. La commission voirie est chargée d'étudier le projet.
- ✚ Mme le maire informe que les jeunes qui souhaitent passer le BAFA peuvent bénéficier d'une aide financière de la communauté de communes pour la session approfondissement. Ce dispositif est accordé pour un jeune qui ferait son stage pratique dans une structure de la communauté de communes.
- ✚ Mme le maire fait part d'un nouveau service mis en place sur le département concernant l'amélioration des performances énergétiques : Rénov'action 42, informations disponibles en mairie.
- ✚ Mme le maire informe que la communauté de communes a lancé une étude pour la mise en place d'une éventuelle complémentaire santé intercommunale à tarifs préférentiels. Cependant, suite à l'étude, elle a conclu qu'elle n'était pas en capacité de conseiller les habitants et que ce n'était pas son rôle car en fonction des personnes les garanties ne sont pas les mêmes. Pour ceux qui rencontrent des difficultés, il est possible de bénéficier de chèques réduction en fonction des revenus avec le dispositif Aide à la Complémentaire Santé (ACS). Renseignements et détails dans le prochain MAG.

- ✚ Mme le maire fait part de son mécontentement car une randonnée motorisée a eu lieu sur la commune et les communes voisines sans aucune autorisation. Tous les trajets ont été inscrits sur les arbres ou pierres à la bombe de peinture, ce qui est interdit habituellement par les randonneurs qui sont contraints de poser des pancartes. Un courrier sera rédigé par tous les maires concernés aux intéressés, qui seront identifiés après enquête de la gendarmerie.
- ✚ Mme le maire fait part d'un projet de loi qui donnerait pouvoir aux maires de procéder à des funérailles républicaines.
- ✚ Mme le maire fait part de son mécontentement suite aux nombreuses dégradations survenues depuis plusieurs jours sur la commune (pneus coupés, vitre chaufferie école publique cassée, banc cassé, vol de la plaque de l'épicerie, hôtel à insecte déraciné, filets de cages de foot brûlés, etc). Mme le maire informe qu'elle est en cours de recherche pour connaître les responsables qui devront payer les dégâts occasionnés et feront l'objet d'un rappel à l'ordre par la gendarmerie. Elle rappelle que tous les adultes doivent également avoir une attitude éducative face aux enfants du village, ce qui n'est pas toujours le cas.
- ✚ Marcel FERAILLE fait part de l'organisation du marché de Noël et d'un concert de Noël par l'ensemble symphonique du Haut Beaujolais le weekend du 16 et 17 décembre prochain.

Fin de séance à 21h00. Prochaine séance le vendredi 27 janvier à 20h30